



Aide au rachat d'un bien après vente de la maison de l'usufruitier

Par **Simba774**, le **02/05/2021 à 19:30**

Bonjour, mon père veut vendre sa maison dont mon frère et moi possédons chacun un quart suite au décès de notre mère et il en a l'usufruit. Il veut racheter un appartement mais si nous conservons notre part, il ne peut rien racheter. Peut-on l'aider à acheter le logement avec notre part ? Et si oui que peut-on faire pour ne pas supporter les charges du nouveau logement (nous avons encore nos enfants à charge pour quelques années et ne pouvons pas supporter plus de charges sans mettre à mal l'avenir éducatif de nos enfants) ?

Merci d'avance pour les réponses car c'est une situation assez angoissante....

Par **youris**, le **02/05/2021 à 20:35**

bonjour,

ce bien est en indivision, entre ses enfants et votre père.

votre père et vous, pouvez acheter un nouveau bien et reporter dessus le démembrement.

il doit être possible de faire indiquer sur l'acte d'achat, que les frais de copropriété seront à la charge de votre père en tant qu'usufruitier.

prenez conseil auprès d'un notaire.

salutations

Par **Simba774**, le **02/05/2021 à 21:33**

Merci beaucoup pour votre réponse !